



Factsheet

# Région des Grands Lacs

Programme de la Division Politique IV (Sécurité Humaine)

## Département Fédéral des Affaires Etrangères

Division Politique IV  
Section Politique de Paix II  
Programme Grands Lacs  
Bundesgasse 32  
3003 Bern, Switzerland

### Contact Suisse

Tel: +41 31 323 89 17

### Contact Bujumbura

Secrétariat: +257 2225 2263

## Informations générales

- La Suisse attribue un rôle essentiel à la promotion de la paix. Partenaire de développement du Rwanda depuis les années 1960, elle a diversifié ses appuis au fil des ans pour faire face aux nouveaux besoins nés des guerres survenus au Rwanda (1990-1994) ainsi qu'au Burundi (1993-2000) et en République Démocratique du Congo (RDC) (1996-2001) ;
- Depuis 2006, la Suisse s'est donc engagée, à travers la Division Politique IV (DP IV) de son Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), à soutenir la consolidation de la paix, la prévention des conflits et le respect des droits humains dans la région des Grands Lacs ;
- Les objectifs de l'engagement de la DPIV sont la création d'un environnement propice au développement durable et équitable, le renforcement des capacités étatiques à garantir la sécurité humaine de la population, la promotion d'une société civile libre et informée ainsi qu'un dialogue constructif et inclusif entre toutes les forces politiques ;
- Pour atteindre ces objectifs, la DPIV collabore de manière diversifiée et complémentaire avec les gouvernements, la société civile et les organisations internationales. Un conseiller basé à Bujumbura et affilié à l'Ambassade de Suisse à Nairobi assure le suivi du programme sur place.

## Médiation, facilitation et dialogue démocratique

Au Burundi, la Suisse travaille avec l'organisation *Initiatives et Changement International (Caux)* qui a accompagné les négociations de paix d'Arusha et le retour du dernier mouvement rebelle. Suite aux élections de 2010, Initiatives et Changement International ainsi que son partenaire *Initiatives et Changement Burundi* promeuvent le dialogue inclusif, la non-violence et une sortie de l'impasse entre les partis politiques au pouvoir et ceux dans l'opposition extra-parlementaire. Des événements publics permettent de traiter des thèmes d'actualité entre les acteurs sociopolitiques.

## Justice transitionnelle / traitement du passé

Au Burundi, la Suisse travaille avec la société civile, les organisations internationales et le gouvernement afin d'appuyer les préparatifs de la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle prévus par les accords de paix. Elle s'inspire des quatre dimensions du traitement du passé, à savoir la vérité, la justice, les réparations et les réformes institutionnelles. Elle a notamment soutenu des consultations visant à recueillir les points de vue de la population burundaise et la restitution et discussion publique des résultats de ces consultations. En RDC, la Suisse a soutenu le projet «Mapping» des Nations Unies dressant l'inventaire des violations des droits humains et du droit international humanitaire perpétrées sur le territoire du pays entre 1993 et 2003.

L'expertise fournie par les médiateurs suisses a contribué à la réussite du processus d'Arusha, à la signature d'un accord de paix en 2000, au retour du dernier mouvement rebelle et son agrément en tant que parti politique en 2009.

Durant le processus électoral de 2010, la Suisse a notamment contribué à l'adoption par tous les partis politiques et la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) d'un code de conduite ; à la distribution de cartes d'identité à des femmes, leur permettant la participation au vote ; et à la transmission de messages de non-violence.

Par ailleurs, la Suisse a rendu disponible, à travers l'organisation Initiatives & Changement International (Caux) des espaces de dialogue et de rencontre entre tous les partis politiques et d'autres acteurs concernés.

## **Droits Humains**

La Suisse s'engage pour le respect des droits humains, condition essentielle pour un avenir en paix et équité. Au Rwanda et au Burundi, la Suisse soutient les ministères gouvernementaux concernés dans la rédaction des rapports relatifs à la mise en œuvre des obligations des principales conventions internationales des droits humains. La Suisse soutient également la société civile dans le suivi de la situation des droits humains, notamment dans les prisons.

## **Armes légères et de petit calibre (APLC) / déminage**

Suite à la visite en 2007 de la Présidente de la Confédération Micheline Calmy-Rey, le gouvernement du Burundi a signé la *Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement*. La Suisse promeut des activités de mise en œuvre de cette Déclaration ainsi que du *Protocole de Nairobi concernant la Prévention, le Contrôle et la Réduction des ALPC dans la Région des Grands Lacs* et soutient un important projet de déminage humanitaire.

## **Configuration Burundi de la Commission de Consolidation de la Paix**

La Suisse préside depuis 2009, à travers son Représentant Permanent auprès des Nations Unies à New York, la Configuration Burundi de la Commission de Consolidation de la Paix (CCP). La résolution 1959 de décembre 2010 du Conseil de Sécurité des Nations Unies demande à la Configuration Burundi de continuer à assister le gouvernement dans la promotion d'une paix durable, du respect de l'Etat de droit, et dans la mobilisation de soutien et de ressources financières pour la réintégration des populations affectées par le conflit. La Suisse soutient la CCP dans la mise en œuvre de ce mandat et s'engage notamment en faveur de l'inclusion de la consolidation de la paix dans le nouveau Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP-2).

